



# SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Accompagnement des acteurs

Mode d'emploi pour les Cabinets de Radiologie

Vague 1

04/04/2023 – Version 1.4

# Sommaire

## 1. Périmètre fonctionnel Ségur

- A. Un programme co-construit avec les PS et les éditeurs
- B. Quel est le périmètre défini pour ce couloir ?

## 2. Le financement à l'équipement logiciel

- A. Le système ouvert et non sélectif (SONS)
- B. Quelles sont les prestations financées ?
- C. Parcours de financement du point de vue d'un cabinet
- D. Comment valider la fin du projet ?
- E. Quel est le calendrier à respecter ?
- F. A retenir

## 3. Le financement à l'usage

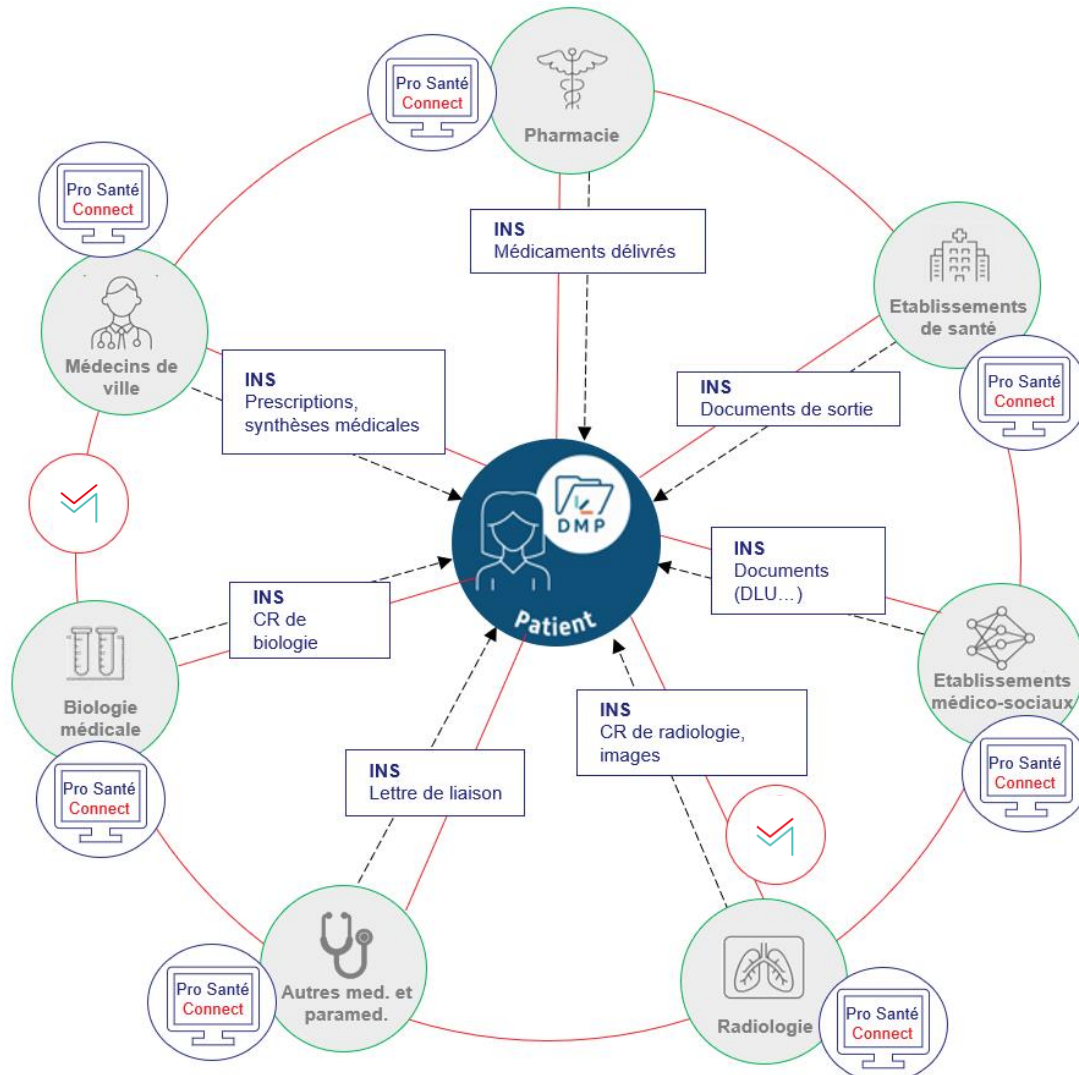
- A. L'avenant 9 pour les médecins libéraux

## 4. Le projet pas-à-pas

- A. Les principales étapes
- B. Focus sur l'INS et sur la procédure d'identitovigilance
- C. Commandes de certificats logiciels
- D. Liens utiles

# Périmètre fonctionnel Ségur

Un programme co-construit avec les professionnels de santé et les éditeurs de logiciels



Couloir	Structures concernées
Biologie médicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laboratoires de biologie médicale (LBM) de ville</li> <li>• LBM hospitaliers</li> <li>• Groupes de LBM</li> </ul>
Radiologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabinets de radiologie</li> <li>• Plateaux techniques d'établissements de santé</li> </ul>
Médecine de ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cabinets libéraux de ville (généralistes et spécialistes)</li> <li>• Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)</li> <li>• Centres de santé</li> </ul>
Etablissements de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ES publics, Etablissements à But Non Lucratif (EBNL) et ES privés</li> <li>• Toutes activités confondues (MCO, PSY, SSR, HAD, MRC)</li> </ul>
Etablissements médico-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les ESMS cités à l'<a href="#">article L. 312-1 du CASF</a></li> </ul>
Pharmacies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Officines de ville</li> </ul>

→ La planification des travaux est en cours pour les autres professions médicales et paramédicales

# Périmètre fonctionnel Ségur

## Quel est le périmètre défini pour la radiologie ?



### Présentation du périmètre fonctionnel

Pour les structures de Radiologie, qu'elles soient publiques ou privées, les échanges avec les différents acteurs ont conduit aux grands principes suivants :

- **L'envoi systématique des comptes rendus** d'examens de Radiologie aux médecins demandeurs par messagerie sécurisée de santé (MSSanté) et aux patients par sa messagerie citoyenne ;
- **L'alimentation systématique du dossier médical partagé** avec ces mêmes comptes rendus, permettant leur consultation par le patient et les professionnels de Santé ;
- **L'accès simplifié au dossier médical partagé** par le radiologue depuis son Système d'Information en Radiologie (SIR) pour parcourir des comptes rendus déjà publiés dans le DMP des Patients.

Ces cas d'usages impliqueront **une évolution majeure des systèmes d'information de radiologie (SIR), et notamment en ce qui concerne l'implémentation de quatre référentiels et services socles**, à la fois dans leurs dimensions techniques, mais surtout dans leurs dimensions fonctionnelles et ergonomiques :

- **L'Identité Nationale de Santé (INS)**, pour un partage de données de santé du patient en toute sécurité autour d'une identité de référence, à jour et commune à tous les acteurs ;
- Le fédérateur de moyens d'identification électroniques **Pro Santé Connect (PSC)**, pour que radiologues, techniciens et professionnels administratifs des SIR, accèdent en toute sécurité à leurs services numériques avec leurs moyens d'identification électroniques comme la carte CPS et/ou l'application mobile e-CPS.
- **La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)** permettant l'envoi des comptes rendus Radiologie aux PS Demandeurs, dans un espace de confiance, ainsi que les futurs échanges avec les patients dans le cadre de Mon espace santé;
- **Le Dossier Médical Partagé (DMP)**, ressource de Mon Espace santé.

# Sommaire

## 1. Périmètre fonctionnel Ségur

- A. Un programme co-construit avec les PS et les éditeurs
- B. Quel est le périmètre défini pour ce couloir ?

## 2. Le financement à l'équipement logiciel

- A. Le système ouvert et non sélectif (SONS)
- B. Quelles sont les prestations financées ?
- C. Parcours de financement du point de vue d'un cabinet
- D. Comment valider la fin du projet ?
- E. Quel est le calendrier à respecter ?
- F. A retenir

## 3. Le financement à l'usage

- A. L'avenant 9 pour les médecins libéraux

## 4. Le projet pas-à-pas

- A. Les principales étapes
- B. Focus sur l'INS et sur la procédure d'identitovigilance
- C. Commandes de certificats logiciels
- D. Liens utiles

# Le financement de l'équipement logiciel est basé sur un système ouvert et non sélectif (SONS)

## Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ES / PS / ESMS

- **Equipement des ES/PS/ESMS** en logiciels qui respectent la liste d'exigences techniques et fonctionnelles Ségur
- Respect des exigences attesté par un **référencement par l'ANS**, publié sur son site web
- Financement versé à l'éditeur de la solution référencée ou à son distributeur officiel, **en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur »** définie par les textes réglementaires
- **Pas de surcoût pour le Client final**, sur le périmètre strict de la prestation

## Un dispositif structuré en couloirs correspondant aux secteurs d'activité / types de professionnels concernés (hôpital, imagerie médicale, médecins de ville...)

- Chaque couloir peut couvrir **un ou plusieurs types de logiciels**, et fait l'objet **d'une ou deux vagues** de financement

## Chaque dispositif SONS Ségur est encadré par un arrêté, portant sur un couloir et un type de logiciel.

En annexes de chaque arrêté se trouvent les 3 documents de référence : le dossier de spécifications et de référencement (DSR), l'Appel à Financement (AF) et le Référentiel d'Exigences Minimales (REM).



Chaque dispositif SONS est indépendant. Deux fonctions logicielles de deux SONS peuvent être remplies par un même logiciel ou deux logiciels différents. Par exemple à l'hôpital : la plateforme d'intermédiation peut être incluse ou être indépendante du DPI.



**Comment savoir si mon logiciel est référencé ?**

[Les solutions référencées](#) sont publiées chaque semaine sur le site de l'ANS.

# Le financement à l'équipement logiciel

## Quelles sont les prestations financées ?

La Prestation financée par l'Etat au bénéfice des établissements de santé couvre 7 dimensions. Pour chacune des fonctions logicielles, les prestations sont détaillées dans le [document d'appel à financements \(AF\) au §4.3](#).

Ces prestations sont sans reste à charge pour la structure de radiologie, publique ou privée.



**Licence d'utilisation** (version dédiée) sur le périmètre couvert par le DSR associé.



Frais d'**installation**, de **configuration** et de **qualification**, incluant les demi-connecteurs du périmètre



**Maintenance corrective** du périmètre couvert par le DSR dans la limite de 6 ans.



**Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation**, quand nécessaire



**Suivi du projet et livraison de la documentation**



**Formation des professionnels**  
Le nombre de formations diffère selon les logiciels (Cf section 4.3 des appels à financement)



**Portabilité des données**  
(cf AF, §4.5)

## La Prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un **changement complet de logiciel**, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée

# Le financement à l'équipement logiciel

## Parcours de financement du point de vue d'un cabinet

**A.** Le cabinet s'assure auprès de son éditeur qu'il s'engage dans le processus de référencement Ségur.

**B.** Le cabinet réceptionne et valide le devis indiquant le contenu de la prestation et le montant financé par l'Etat puis passe commande.

Seule une version référencée bénéficiera d'un financement.

**C.** Le cabinet déploie la version du logiciel dans son SIH en prenant garde à la coordination des différents éditeurs.

**D.** Le cabinet transmet à l'éditeur une Vérification d'Aptitude (VA) pour attester du bon fonctionnement de la version Ségur du logiciel.

**E.** Le cabinet utilise sa version référencée de logiciel.

Conformité

Conventionnement

Contractualisation  
avec l'ES/PS

Déroulé du projet et réalisation des  
prestations

Validation du bon  
fonctionnement

Utilisation en routine



# Le financement à l'équipement logiciel

## Comment valider la fin du projet ?

Selon le scénario d'installation retenu, deux types de documents différents sont attendus pour le paiement du solde par l'opérateur de paiement.

### Envoi au DMP et MSS via un logiciel tiers Vérification d'aptitude (VA) signée par le médecin ou la structure

- Atteste du bon déroulement de la Prestation Ségur et notamment :
  - L'envoi de dix comptes rendus de radiologie vers le DMP avec INS qualifiée via un logiciel tiers au RIS,
  - L'envoi de dix comptes rendus par MSS vers d'autres professionnels de santé avec INS qualifiée via un logiciel tiers au RIS
- Indique le numéro de la facture et de la déclaration de MOM

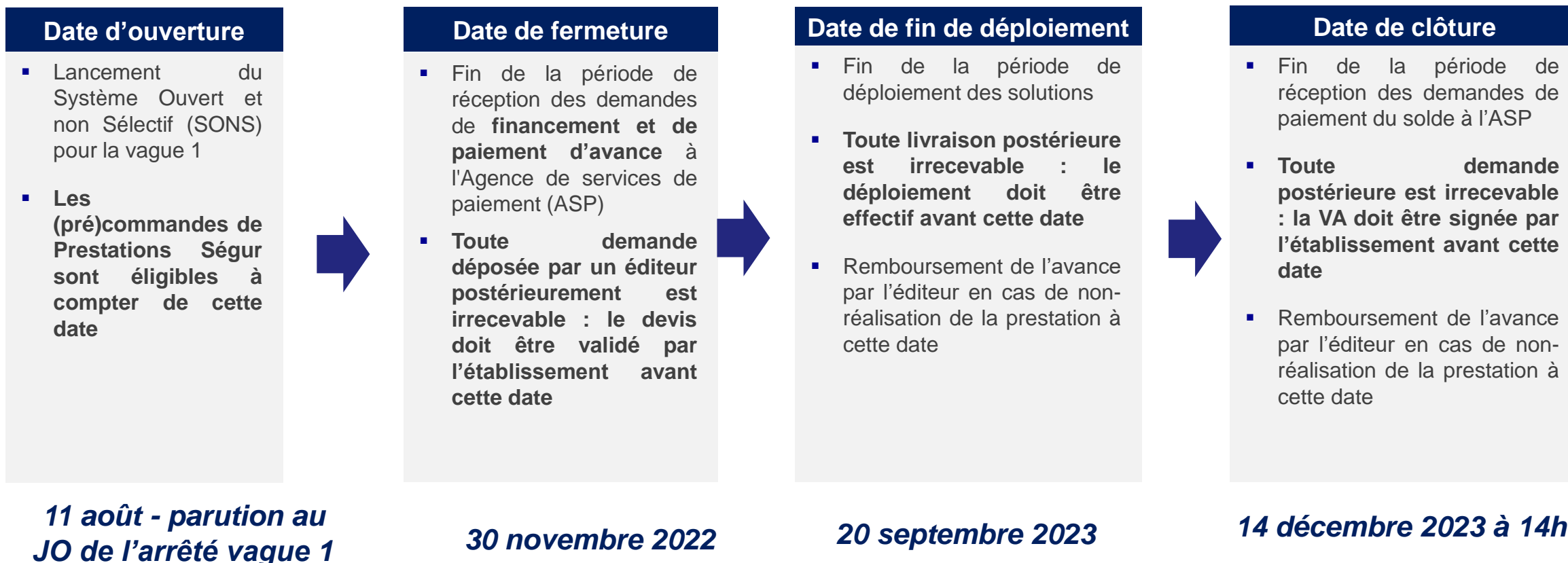
### Envoi direct au DMP et MSS par le RIS Mise en Ordre de Marche (MOM) signée par le fournisseur

- Indique la référence du bon de commande, signé et daté par le Client final. La MOM est prononcée lorsque l'ensemble des matériels, logiciels et prestations associées, pour chaque tranche et chaque composante, sont en ordre de marche. Elle atteste du bon déroulement de la Prestation Ségur, et de l'atteinte des seuils d'envoi, et atteste de :
  - L'envoi de dix comptes rendus de radiologie vers le DMP avec INS qualifiée,
  - L'envoi de dix comptes rendus de radiologie par MSS vers d'autres professionnels de santé avec INS qualifiée.

Et pour les deux configurations, la MOM du fournisseur attestant de l'envoi d'un compte rendu de radiologie par MSS vers l'adresse de messagerie citoyenne de test.

# Le financement à l'équipement logiciel

## Quel est le calendrier à respecter ?



- *Demandes de financement par les éditeurs auprès de l'ASP : à partir de novembre 2021 (sans impact sur la validité des commandes)*

# Le financement à l'équipement logiciel

## À retenir



- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des devis signés par les structures ou cabinets de radiologie.
- Seules les versions logicielles référencées Ségur par l'ANS peuvent donner lieu à financement.
- Il n'y a pas de reste à charge dans la limite des prestations décrites dans chaque Appel à Financement.
- Les établissements et cabinets de radiologie restent maîtres du choix de l'éditeur;
- Un seul éditeur sera financé par établissement pour chacun des DSR.
- Seules les commandes passées après la publication des arrêtés au JO du 13 août 2021 peuvent bénéficier de ce financement.
- Il est possible d'anticiper les commandes afin de planifier au plus tôt les prestations. Toutefois les commandes ne peuvent pas être antérieures de plus de 120 jours calendaires à la date de dépôt des preuves pour le référencement par l'éditeur auprès de l'ANS. Le fournisseur est tenu d'informer son client à l'expiration de ce délai.
- Pour les établissements hospitaliers, les dispositifs SUN-ES et SONS sont indépendants.

# Sommaire

## 1. Périmètre fonctionnel Ségur

- A. Un programme co-construit avec les PS et les éditeurs
- B. Quel est le périmètre défini pour ce couloir ?

## 2. Le financement à l'équipement logiciel

- A. Le système ouvert et non sélectif (SONS)
- B. Quelles sont les prestations financées ?
- C. Parcours de financement du point de vue d'un cabinet
- D. Comment valider la fin du projet ?
- E. Quel est le calendrier à respecter ?
- F. A retenir

## 3. Le financement à l'usage

- A. L'avenant 9 pour les médecins libéraux

## 4. Le projet pas-à-pas

- A. Les principales étapes
- B. Focus sur l'INS et sur la procédure d'identitovigilance
- C. Commandes de certificats logiciels
- D. Liens utiles

# Le financement à l'usage

## L'avenant 9 pour les médecins libéraux

L'**avenant 9 à la convention médicale** a été signé l'été 2021 entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et trois syndicats représentant les médecins libéraux.

### Objectifs de l'avenant 9 :

- Renforcer l'accès aux soins pour les publics prioritaires
- Mettre en place une réponse organisée pour faire face aux besoins de soins non programmés
- Consolider le parcours de soins, en soutenant notamment les spécialités cliniques et en fixant un nouveau cadre à la téléconsultation et la téléexpertise
- Accompagner le virage numérique de la médecine de ville

### Accompagnements proposés pour le virage numérique de la médecine de ville :

L'avenant 9 va **accompagner financièrement les médecins libéraux dans l'usage des outils numériques** : le volet médical de synthèse (synthèse médicale du patient, indispensable pour la coordination des professionnels entre la ville et l'hôpital), la messagerie sécurisée entre professionnels et patients, la e-prescription, l'application carte Vitale...

Les médecins seront également incités à **alimenter le DMP**, afin que le patient ait accès à l'ensemble de son dossier (prescriptions, bilans, etc.) dans Mon espace santé.

#### Volet 1 du Forfait structure



- Dès 2023, l'utilisation d'un logiciel de gestion de cabinet référencé Ségur **devient un prérequis conditionnant le versement de l'intégralité du Forfait structure**
- *Pour bénéficier de la mise à jour Ségur financée par l'Etat, le professionnel de santé doit avoir commandé la « prestation Ségur vague 1 » avant le 15 juillet 2022.*

#### Volet 2 du Forfait structure

- **Nouveaux financements associés à l'usage des services numériques** (DMP, MSS dès 2022, e-Prescription et ApCV à partir de 2023)
- Près de **2 000€ de revenus supplémentaires sur les années 2022 et 2023, à travers le volet 2 du Forfait structure**
- Intégration de ces indicateurs d'usage **au volet 1 à partir de 2024**

# Sommaire

## 1. Périmètre fonctionnel Ségur

- A. Un programme co-construit avec les PS et les éditeurs
- B. Quel est le périmètre défini pour ce couloir ?

## 2. Le financement à l'équipement logiciel

- A. Le système ouvert et non sélectif (SONS)
- B. Quelles sont les prestations financées ?
- C. Parcours de financement du point de vue d'un cabinet
- D. Comment valider la fin du projet ?
- E. Quel est le calendrier à respecter ?
- F. A retenir

## 3. Le financement à l'usage pour les établissements de santé

- A. L'avenant 9 pour les médecins libéraux

## 4. Le projet pas-à-pas

- A. Les principales étapes
- B. Focus sur l'INS et sur la procédure d'identitovigilance
- C. Commandes de certificats logiciels
- D. Liens utiles

# Le projet pas-à-pas

## Les principales étapes de mise en place des fonctionnalités "Ségur"

- 0 Commander avec / par l'éditeur les cartes et certificats Personne Morale ou RPPS-Rang nécessaires à l'implémentation des fonctionnalités
- 1 Installer le processus de qualification des INS des patients : Définir et organiser les modalités d'appel au téléservice INSi (avec ou sans carte vitale), informer et former le personnel qui réalisera ces opérations. Des documents explicatifs pour accompagner ces fonctions sont disponibles [ici](#).
- 2 S'il existe des applications différentes entre l'identification initiale du patient (cf. étape 1) et le RIS : Transmettre les INS qualifiés à l'ensemble du système - adaptation des interfaces par les éditeurs
- 3 Dans le RIS : Modifier le paramétrage des comptes rendus pour intégrer l'INS dans les documents (et datamatrix) - A réaliser avec / par l'éditeur
- 4 Valider l'envoi des documents format validé par le référencement Ségur vers le DMP et à un professionnel de santé par MSS. Techniquement, le format défini est le CDA-R2 N1 (Non Structuré) sur le standard HL7
- 5 Valider un envoi de test par MSS professionnelle ainsi que par MSS citoyenne du Compte Rendu d'Imagerie sur le même format

### Points de vigilance

- Un autre schéma d'urbanisation est possible si le RIS n'intègre pas le référentiel d'identité..
- Les certificats RPPS-Rang ont été mis en œuvre pour répondre spécifiquement aux structures juridiques de type SCM (Société Civile de Moyens)

# Le projet pas-à-pas

## Focus sur l'INS et sur la procédure d'identitovigilance

Les PS doivent faire un appel au téléservice INSi afin de disposer dans leurs RIS de l'INS des patients. Celui-ci peut avoir 4 statuts :

Ce statut est attribué à toute identité pour laquelle les actions d'identitovigilance permettant de s'assurer que l'utilisateur pris en charge correspond bien à l'identité numérique utilisée n'ont pas été réalisées, **ET** qui n'a pas été créée ou mise à jour sur la base des retours d'INSi.

### Le statut n°2 : « identité récupérée »

Ce statut est attribué à toute identité pour laquelle les actions d'identitovigilance permettant de s'assurer que l'utilisateur pris en charge correspond bien à l'identité numérique utilisée n'ont pas été réalisées, **ET** qui a été créée ou mise à jour sur la base des retours d'INSi (le matricule INS, son OID et les 5 traits stricts ont été obtenus à partir de l'opération de récupération ou de l'opération de vérification d'INSi)

### Le statut n°3 : « identité validée »

Ce statut est attribué à toute identité pour laquelle les actions d'identitovigilance permettant de s'assurer que l'utilisateur pris en charge correspond bien à l'identité numérique utilisée ont été réalisées, **ET** qui n'a pas été créée ou mise à jour sur la base des retours d'INSi.

### Le statut n°4 : « identité qualifiée »

Ce statut est attribué à toute identité pour laquelle les actions d'identitovigilance permettant de s'assurer que l'utilisateur pris en charge correspond bien à l'identité numérique utilisée ont été réalisées, **ET** qui a été créée ou mise à jour sur la base des retours d'INSi (le matricule INS, son OID et les 5 traits stricts ont été obtenus à partir de l'opération de récupération ou de l'opération de vérification d'INSi).

Afin que l'INS puisse être « qualifiée », et conformément au Référentiel National d'Identito-Vigilance (RNIV), le patient doit montrer un élément d'identification de haut niveau (exemple : carte d'identité).



# Le projet pas-à-pas

## Commande de certificats logiciels

Par **délégation** donnée par le professionnel de santé à l'éditeur, **l'éditeur peut commander** tous les certificats nécessaires sur la plateforme de commande de certificats.

<https://pfc.eservices.esante.gouv.fr>

L'état prend en charge l'accompagnement des éditeurs pour la commande de leurs certificats logiciel de type organisation.

L'éditeur souscrit un contrat de structure avec ANS afin d'être habilité à générer les certificats ORG pour ses clients.

Cette prestation est couverte par le Ségur du numérique en Santé.



### Point d'attention

- Des **certificats de type RPPS-Rang** sont mis à disposition par l'ANS pour que les SCM (sociétés civiles de moyen) s'identifient sur les services socles.

# Le projet pas-à-pas

## Liens utiles



Les informations concernant le financement à l'équipement du couloir radiologie sont disponibles sur une page dédiée du site de l'ANS : <https://esante.gouv.fr/segur/radiologie>

- Une [fiche récapitulative](#)
- **Systemes d'Information de Radiologie (SIR ou RIS) :**
  - [Appel à financement](#)
  - DSR : [Introduction](#) et [exigences](#)
- Une [présentation](#) de la procédure d'habilitation pour les cabinets de radiologie
- Un [sommaire dynamique](#) avec l'ensemble des liens vers la documentation disponible
- Les ressources de l'ANAP : la [boîte à outils](#) pour l'intégration des résultats d'examens et le [kit d'outils](#) pour le chef de projet SI

En cas de question, n'hésitez pas à consulter la [FAQ](#) ou à [contacter les équipes](#) Ségur si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions.



## En savoir plus



### [esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



### [@esante\\_gouv\\_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)



### [linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)



### [participez.esante.gouv.fr](https://participez.esante.gouv.fr)

L'espace de concertation de l'agence du numérique en santé.



### [L'Essentiel](#)

La lettre d'information de l'agence du numérique en santé.